

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 20 MARS 2019

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
12	9	9 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 mars 2019

Date d'affichage du compte rendu 25 mars 2019
--

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **GUY DEVAUX**, maire.

Présents : **BIGOT DAVID, DEVAUX GUY, LEMOINE NATHALIE, MAJ PATRICK, NEEL JULIE, NUEL JEAN-MARC, OUDENOT JEAN-PIERRE, PETITJEAN MICHEL, ROYER ETIENNE.**

Absents : **LUMANN VINCENT, MOUGENOT OLIVIER.**

Représentés : **MINETTE ALAIN par ROYER ETIENNE.**

Monsieur ROYER ETIENNE a été nommé secrétaire de séance

Objet : Acquisition d'un terrain au lieudit Vaux de Rumvaux

N° de délibération : 01_2019

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	10	10	0	0	0

Le maire rappelle au conseil municipal que le lieudit VAUX DE RUMVAUX ne possède actuellement pas de défense incendie.

Pour y remédier, il propose que la commune y acquière une parcelle de terre afin d'y disposer une bâche incendie.

Il informe que M. MARCHAL Denis, né le 05 mars 1961 à NANCY, est disposé à accéder à la requête de la commune.

Cette parcelle de terre de 300 m² est à prélever au sein d'une parcelle de plus grande importance cadastrée ZO 22, lieudit « VAUX DE RUMVAUX » pour 01 ha 83 a 26 ca.

Moyennant le prix principal de 5 € du m² soit, pour les 300 m² indiqués ci-dessus, la somme de mille cinq cent euros (1 500,00 €).

Les frais d'acquisition, en ce non compris les frais de division (à la charge de la commune) s'élèvent à la somme à parfaire ou à diminuer de trois cent trente euros (330,00 €).

Pour cela, il mandate la SCP ABBO-BURTE, notaires à Colombey-les-Belles, pour la régularisation de l'acte de vente

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'accepter l'acquisition du bien ci-dessus précisé,
- De charger la SCP ABBO-BURTE, notaires à Colombey-les-Belles, de la régularisation de l'acte de vente,

- D'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte authentique constatant le transfert de propriété,
- D'autoriser le maire ou son représentant à procéder au règlement de la vente,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'acquisition de ce terrain.
- Sollicite une subvention au titre de la DETR de la Préfecture de Meurthe et Moselle sur l'acquisition du terrain.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, GUY DEVAUX

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 20 MARS 2019

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
12	9	9 + 1 pouvoir

Date de convocation
14 mars 2019

Date d'affichage du compte rendu
25 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **GUY DEVAUX**, maire.

Présents : **BIGOT DAVID, DEVAUX GUY, LEMOINE NATHALIE, MAJ PATRICK, NEEL JULIE, NUEL JEAN-MARC, OUDENOT JEAN-PIERRE, PETITJEAN MICHEL, ROYER ETIENNE.**

Absents : **LUMANN VINCENT, MOUGENOT OLIVIER.**

Représentés : **MINETTE ALAIN par ROYER ETIENNE.**

Monsieur ROYER ETIENNE a été nommé secrétaire de séance

Objet : Taux d'imposition des trois taxes locales

N° de délibération : 06_2019

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	10	10	0	0	0

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de programmer pour l'année 2019 les taux suivants, à savoir :

Taxe d'habitation 11.18 %

Taxe foncier bâti 13.11 %

Taxe foncier non bâti 13.38 %

Ces taux restent inchangés par rapport à 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, GUY DEVAUX

République Française

Meurthe-et-Moselle

CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 20 MARS 2019

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
12	9	9 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 mars 2019

Date d'affichage du compte rendu 25 mars 2019
--

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **GUY DEVAUX**, maire.

Présents : BIGOT DAVID, DEVAUX GUY, LEMOINE NATHALIE, MAJ PATRICK, NEEL JULIE, NUEL JEAN-MARC, OUDENOT JEAN-PIERRE, PETITJEAN MICHEL, ROYER ETIENNE.

Absents : LUMANN VINCENT, MOUGENOT OLIVIER.

Représentés : MINETTE ALAIN par ROYER ETIENNE.

Monsieur ROYER ETIENNE a été nommé secrétaire de séance

Objet : Attribution des subventions 2019

N° de délibération : 07_2019

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	10	10	0	0	0

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

6574 – Subventions de fonctionnement autres organismes

	2018	2019	Observations 2019
Coop 3 classes + USEP	2 900	3 000	
Union familiale	300	400	
Fête du 14 juillet			
Mission locale			
Union sportive Viterne et Madon	800	1 100	
Boule Viternoise			
Ligue contre le cancer			
AEIM			
Cœur et Entretien Physique Adapté	100	100	
Secours catholique			
Ass. donateurs de sang			
Ass. de la société de tir de Viterne			
Anciens combattants	100	100	
Anciens pompiers de Viterne			
Secours populaire français			
Familles Rurales	1 300	1 400	
ADMR Neuves-Maisons			
Amicale des pompiers de Viterne	100		
Ass. Amis Patrimoine Moselle Madons	2 000	200	
Divers	1 400	1 700	
TOTAL	9 000	8 000	

657362 – CCAS 4 000 € (compte particulier)

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 20 MARS 2019

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
12	9	9 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 mars 2019

Date d'affichage du compte rendu 25 mars 2019
--

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **GUY DEVAUX**, maire.

Présents : **BIGOT DAVID, DEVAUX GUY, LEMOINE NATHALIE, MAJ PATRICK, NEEL JULIE, NUEL JEAN-MARC, OUDENOT JEAN-PIERRE, PETITJEAN MICHEL, ROYER ETIENNE.**

Absents : **LUMANN VINCENT, MOUGENOT OLIVIER.**

Représentés : **MINETTE ALAIN par ROYER ETIENNE.**

Monsieur ROYER ETIENNE a été nommé secrétaire de séance

Objet : Budget primitif 2019

N° de délibération : 08_2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	10	10	0	0	0

Le conseil municipal vote les articles du budget primitif 2019 et en arrête les chiffres comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	640 140,34	166 961,00
Dépenses	640 140,34	166 961,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, GUY DEVAUX

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 20 MARS 2019

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
12	9	9 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 mars 2019

Date d'affichage du compte rendu 25 mars 2019
--

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **GUY DEVAUX**, maire.

Présents : **BIGOT DAVID, DEVAUX GUY, LEMOINE NATHALIE, MAJ PATRICK, NEEL JULIE, NUEL JEAN-MARC, OUDENOT JEAN-PIERRE, PETITJEAN MICHEL, ROYER ETIENNE.**

Absents : **LUMANN VINCENT, MOUGENOT OLIVIER.**

Représentés : **MINETTE ALAIN par ROYER ETIENNE.**

Monsieur ROYER ETIENNE a été nommé secrétaire de séance

Objet : Éclairage public - location

N° de délibération : 09_2019

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	10	10	0	0	0

Le maire soumet au conseil municipal le devis de l'entreprise RENT LIGHT, sise à ALLAIN, concernant la location sur 9 années, avec option d'achat, de l'éclairage public pour un montant mensuel HT de 240,00 €, soit 288,00 € TTC.

A l'issue de ces 9 années, la commune de Viterne pourra soit renouveler le contrat de location, soit ne pas le reconduite et la valeur résiduelle à verser sera alors de 414,00 € HT, soit 496.80 € TTC, afin de devenir propriétaire de son parc d'éclairage public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis proposé et autorise le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, GUY DEVAUX